



SOMMAIRE

Procès-verbaux

- Comité directeur - 16/02/08 P. 02

Comptes rendus

- Commission Sportive fédérale - 21-22/12/07 P. 05
- Groupe Vétérans - 25/01/08 P. 07
- Commission Sportive fédérale - 07/02/08 P. 09
- Groupe Perf'TT - 15/02/08 P. 12
- Commission mixte C3D STAPS/FFTT - 21/03/08 P. 17

Appels - Instances

- Jury d'appel - 21/03/08 P. 21
- Instance nationale de discipline - 01/04/08 P. 22

Information

- Compte rendu du Colloque féminin - 17/12/07 P. 23

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 16 FÉVRIER 2008

Présents :
Président :
Gérard Velten

Le Président Gérard Velten ouvre la séance, à 8 heures 35.

Après avoir donné des nouvelles de la santé de Claude Cheftel le Président fait part :

- Du décès de Pierre Lassaux, Daniel Delannoy, Max Bourgeois et d'Eugène Secrétin.
- De la médaille d'Or Jeunesse et Sports décernée à Gille Bouvier.
- Du bail de location, de l'espace situé au premier étage du Siège fédéral, contracté avec la Fédération française du Sport en Entreprise à partir du 1er janvier 2008.
- D'un contrat signé avec Air France pour la gestion des déplacements aériens fédéraux.

POINT 1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2007

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - FINANCES

2.1 Situation financière au 31 décembre 2007

Le Vice-président chargé des finances, François de Pinel présente en détail la situation analytique au 31 décembre.

Après avoir pris en compte les prorata des lignes budgétaires nécessitant une répartition sur l'année, des charges ou des produits, il ressort un résultat, sur les six premiers mois de l'exercice, négatif de 7000 €.

Par ailleurs, le Trésorier général Jean-Claude Molet évoque les différents points négatifs notamment quant aux recettes prévues au budget 2007/2008 révisé.

Les lignes, affiliations, licences, engagements au Critérium fédéral et subventions risquent d'être inférieures aux prévisions ce qui mettrait en déséquilibre le budget fédéral. De plus il convient d'établir le bilan définitif des Internationaux de France de Toulouse qui devrait être, au mieux, équilibré.

Seul point positif, la recette du bail relatif à la location du premier étage du siège qui n'était inscrite dans le budget 2007/2008 révisé.

Le Trésorier général fait appel aux membres du Comité directeur pour effectuer toutes les économies possibles sur les actions restant à réaliser d'ici fin juin.

2.2 Remboursement des frais kilométriques

Sur proposition des financiers, le Comité directeur décide, à l'unanimité, de passer, à compter du 1^{er} juillet 2008, le montant de remboursement des frais kilométriques de 0,23 à 0,25 euro.

POINT 3 - COMMISSION NATIONALE D'AIDE ET DE CONTRÔLE DE GESTION (CNACG) ET CHAMBRE D'APPEL DU HAUT NIVEAU

Jean-René Chevalier, Vice-président et responsable du groupe Elite, propose la nomination des membres de la CNACG et de la Chambre d'Appel du haut niveau.

Commission Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion des clubs de Pro A - Pro B :

Responsable : Henri Direr

Membres : René Roose, Robert Geneste et Marc Dézellus.

Bernard Barbier
Jacques Barraud
Pierre Blanchard
Joël Chaillou
Jean-René Chevalier
Nicole Coury
Francis Czyzyk
Michel Deniaud
François de Pinel de la Taule
Alain Dubois
Bernard Frébet
Jacques Hélaine
Jean-François Kahn
Annie Le Roy
Gilbert Liégeois
Patrick Lustremant
Jean-Claude Molet
Christian Rigaud
Jacques Sauvadet
Bernard Simonin
Miguel Vicens

Excusés :
Claude Cheftel
Guy Letrot
Patrick Ringel
Aurélien Personne
Michèle Willot

Assistent :
Daniel Braslet,
Directeur administratif et
financier
Michel Gadal,
Directeur technique national

Invité :
Gilles Bouvier,
Président du CID

Invité excusé :
Thierry Charland,
Médecin fédéral national

Chambre d'Appel du Haut niveau :

Responsable : Pierre Blanchard

Membres : Joël Chaillou, Claude Brossard, Didier Rouas et Jean-Jacques Losson.

Ces nominations sont adoptées à l'unanimité. A noter que un membre complémentaire pour la CNACG et éventuellement des membres suppléants pourront être désignés.

POINT 4 - THÈMES ET DÉROULEMENT DU CONGRÈS

Suite à la décision de retenir comme thème du Congrès fédéral de Montrond les Bains : "Le plan de développement fédéral", le Vice-président délégué Jacques Hélaïne présente le projet de programme préparé par le Groupe Licenciation.

Les intervenants seront les membres du Groupe Licenciation et de la Branche Dirigeants ainsi que des personnalités extérieures (représentants d'une ligue, d'un comité et d'un club).

Les thèmes retenus sont :

- 1 Fidéliser les licenciés (compétition et loisir)
- 2 Ouvrir la fédération à de nouveaux pratiquants
- 3 Se structurer pour évoluer

Concernant le Congrès, les modalités de prises en charge des Elus fédéraux et des invités sont les mêmes que celles du Congrès de Tours.

POINT 5 - CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

Le Comité directeur décide de signer, en principe, à Nantes lors des qualifications olympiques européennes, la convention avec la Fédération Française Handisport.

POINT 6 - ARBITRAGE DES RENCONTRES NATIONALES

Le Vice-président Bernard Barbier évoque l'arbitrage des rencontres de championnat par équipes de niveau national.

Certains aspects relatifs à cette question, comme la formation des arbitres nationaux, méritent d'être approfondis néanmoins le Comité directeur demande aux clubs de respecter les obligations d'arbitrage des rencontres de Championnat par équipes national figurant dans les règlements sportifs.

POINT 7 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

le Secrétaire général Christian Rigaud fait le point de la réorganisation administrative du Siège fédéral.

Il précise les échéances suivantes :

- 1^{er} janvier 2008 - Mise en application de l'Accord d'entreprise et du Règlement intérieur et de ses annexes en conformité avec la CCNS

- 4 février 2008 - Fin des entretiens individuels annuels avec le personnel
- 14 février 2008 - Finalisation des avenants aux contrats de travail
- 29 février 2008 - Départ en retraite de Nicole Commien
- Courant mars - Réorganisation spatiale - Lancement du recrutement d'une secrétaire - Mise en oeuvre des pôles
- 31 mars 2008 - Fin du CDD d'Emilie Sachot

Le Secrétaire général rappelle que l'organisation des pôles correspond à une animation fonctionnelle (animer, coordonner...), mais qu'il ne s'agit pas d'une administration hiérarchique. Les responsables de pôles seront les interlocuteurs privilégiés des élus fédéraux et cadres techniques.

Il s'agit également de :

- Motiver et responsabiliser les permanents
- Intégrer des cadres techniques dans les projets
- Améliorer la transversalité des personnels
- Optimiser et rationaliser l'activité

L'organigramme administratif avec la définition des pôles est joint en annexe.

POINT 8 - CANDIDATURE DE LA FRANCE

Sur proposition du Président Gérard Velten le Comité directeur décide, à l'unanimité, de déposer la candidature de la France à l'organisation des Championnats du Monde Juniors de 2012.

POINT 9 - ÉVOLUTION DES COMPÉTITIONS

Sur proposition du Vice-président Jean-René Chevalier, responsable du groupe "Evolution des compétitions", le Comité directeur adopte à l'unanimité le règlement du Tournoi Open (6e tour du Critérium fédéral) qui sera organisé, par la Ligue de l'Ile-de-France, au stade Georges Carpentier Paris 13e.

POINT 10 - COMITE DIRECTEUR DU 7 JUIN 2008

Compte tenu du nombre important de membres du comité directeur impliqués dans l'organisation des Internationaux de France jeunes de Vern sur Seiche, la réunion du 7 juin 2008 se tiendra à Rennes.

POINT 11 - GROUPE LICENCIATION

Jacques Hélaïne fait un point des travaux du Groupe Licenciation :

- Le groupe de pilotage s'est réuni 2 fois.
- Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des clubs (2650 par courriel et 1185 par envoi postal). Sept cents clubs ont déjà répondu, la date limite étant fixée fin du mois de février).
- Un stagiaire, Pierre Benoît Imberdis, a été recruté et est chargé de traiter les réponses et d'en faire la synthèse.
- Une lettre d'information présentant les différentes actions lancées sera adressée fin février.

- Une étude des freins à la licenciation est menée.
- Trois mille licenciés n'ayant pas renouvelé leur licence cette année ont été questionnés par courriel. Joël Chaillou communique les principaux points relevés ; une synthèse des réponses sera effectuée.

POINT 12 - DATE DES MUTATIONS _____

Sur proposition du Président de la Commission des Statuts et Règlements, Joël Chaillou, le Comité directeur arrête la période des mutations de la saison 2008/2009 : du lundi 19 mai au jeudi 12 juin 2008 inclus.

POINT 13 - PROMOTION _____

Alain Dubois, chargé de mission dresse un point sur les actions de promotion en cours :

- Sport + diffusera un évènement mensuel plus le championnat de France individuel et une rencontre de Pro A.
- Une réflexion est menée avec les clubs de Pro A pour la diffusion et le financement des rencontres sur internet.
- La tournée des plages Sport+ à la playa est reconduite cette année.
- Agenda du tennis de table sera de nouveau édité et sera ouvert à la publicité de nos partenaires.
- De nouveaux produits de promotion sont recherchés pour vente à la boutique
- La réactualisation de la Méthode Française est en cours avec un nouveau visuel en concordance avec nos outils de communication.

En conclusion, Alain Dubois rappelle aux groupes de travail ou commissions qu'ils peuvent le consulter pour l'édition des différents documents de promotion pour une communication fédérale homogène.

POINT 14 - INTERNATIONAUX DE FRANCE TOULOUSE 2008 _____

Christian Rigaud, après avoir rappelé que le bilan définitif de l'édition 2007 des Internationaux de France était en cours d'établissement évoque l'organisation de 2008.

Des interrogations sont soulevées : montant des subventions à percevoir et notamment celle du Ministère des Sports, nouvelle formule par équipes (dont on n'a pas toutes les informations) d'où les difficultés à préparer un budget prévisionnel équilibré.

Il appartiendra au Comité directeur de mars de décider de l'organisation de cette manifestation.

POINT 15 - COMMISSION DES ORGANISATIONS _____

Le Comité directeur prend connaissance avec intérêt du Guide des organisations préparé par la Commission des organisations et présenté par son Président, Patrick Ringel.

POINT 16 - DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE _____

Le DTN, Michel Gadad informe :

- Des derniers résultats sportifs.
- De l'organisation d'une réunion débat entre les membres du Comité directeur et les entraîneurs nationaux le 28 mars prochain à 17 h00.
- De la refonte, en cours, de la filière d'accès au haut niveau, sujet qu'il a notamment évoqué lors de la réunion avec le club de Pro A.
- Des accords pris avec le club de Shanghai pour la mise à disposition d'entraîneurs et de jeunes joueurs chinois.
- De la participation aux prochains Eurominichamps de 4 jeunes de Pékin
- De l'envoi en Chine en septembre de 8 ou 9 entraîneurs français.

POINT 17 - LIEUX D'ORGANISATION 2008 / 2009 _____

Le Comité directeur valide l'attribution des organisations fédérales de la saison 2008/2009 proposées la Commission des organisations et présentées par son Président Patrick Ringel.

POINT 18 - JURY D'APPEL _____

Le Comité directeur prend connaissance des décisions prises par le Jury d'appel lors de sa réunion des 24 novembre 2007, 14 et 27 décembre 2007 et 18 janvier 2008 :

- Appel du club des Trois sets bolbecais d'une décision de la CSF;
- Appel du club Entente Périgné Chef Boutonne d'une décision du Comité directeur de la Ligue Poitou-Charentes;
- Appel du club AS Chelles d'une décision de la CSF;
- Appel du club Montpellier TT d'une décision de la CSF;
- Appel du club Istres Ouest Provence d'une décision de la CSF;
- Appel du club AC Boulogne Billancourt d'une décision du CD des Hauts de Seine;
- Appel du club de Ste Maxime d'une décision de la CSF ;
- Appel du club Dijon TT d'une décision de la Ligue de Bourgogne.

POINT 19 - INFORMATIONS GÉNÉRALES _____

19.1 Secrétariat général

Le Directeur administratif et financier, Daniel Braslet, informe des contentieux en cours traités par l'avocat de la fédération.

19.2 Vice-présidents

Michel Deniaud communique les dates de la Coupe DOM TOM qui se déroulera du 10 au 13 août.

La séance est levée à 13 h 35.

Le Secrétaire Général
Christian RIGAUD

Le Président
Gérard VELTEN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE FÉDÉRALE DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2007

Présents :

Patrick LUSTREMAN,
Président de la Commission
Sportive Fédérale

Michel BARBU
Jacques BARRAUD
Dominique BILBAO
Jean-Jacques BRION
Jean-Pierre FOUCHER
Georges GAUTHIER
Jean-Luc GUILLOT
Vincent LORIOU
Bernard MAHE
Lucien NAYROLLES
Gérard TURCK

Excusés :

Patrick RINGEL
Sylvie THIVET

Assiste :

Michel BREMOND

I. - INFORMATIONS

L'instance nationale de discipline a pris les sanctions suivantes :

- interdiction de banc en pro B dames de M. CARRE (vérifications à effectuer par les juges-arbitres nommés par la commission fédérale d'arbitrage) ;
- suspensions des joueurs Quentin PHILLY (SOUCHE NIORT) et Alain BAGLIOTTO (SLUC Nancy) pour les 2 premières rencontres de la deuxième phase (vérifications à effectuer par Georges GAUTHIER).

Plusieurs joueurs ont obtenu des mutations exceptionnelles sous réserve de production ultérieure de certains documents. La commission fédérale des statuts et règlements a informé les clubs de l'annulation de la mutation en cas de non réception des pièces le 27 décembre 2007 au plus tard.

2. - COMPOSITION DES POULES - 2^E PHASE

En application de l'article 64.4, les repêchages suivants ont été effectués en nationale 2 dames :

- AUVR RILLIEUX 2 (meilleur 6^e) ;
- Entente Dinan 2 (montée supplémentaire - ligue de Bretagne)
- AL Croix Rousse 1 (montée supplémentaire - ligue Rhône Alpes)
- TT Joué les Tours 3 (montée supplémentaire - ligue du Centre)

Une dérogation à l'article 64.5 est accordée au club AL Croix Rousse pour la joueuse Jérôme KALFON (810 points) qui n'a participé qu'à deux rencontres en première phase dans cette équipe au niveau régional.

Le secrétaire général, Christian RIGAUD, fait part des conclusions de la conciliation du 21 décembre 2007 en fin d'après-midi au CNOSF entre le CAM Bordeaux et la FFTT.

Par 7 voix contre 5, il est décidé la constitution pour la deuxième phase d'une poule de 9 équipes en nationale 1 dames, poule C. Le club AS Pontoise (deuxième meilleur 6^e), contacté le samedi matin, accepte le repêchage en nationale 2 dames.

Les 2 dates supplémentaires pour la poule de 9 équipes sont les samedi 19 janvier et 16 février 2008.

3. - CRITERIUM FEDERAL - NATIONALE 2 - 2^E TOUR

Les rapports des juge-arbitres et des responsables nationaux du critérium fédéral constatent le respect du cahier des charges.

L'indemnité de 1 000 € peut donc être versée pour chaque centre.

4. - LITIGES _____

Le club MJC Colmar préférerait être rétrogradé en pré nationale zone 5 en raison de problème d'effectif en deuxième phase (respect de l'article 64.5). Les membres de la commission sportive maintiennent l'équipe 2 du MJC Colmar en nationale 2 dames.

Le club du CP Loire Puisaye a demandé une dérogation pour disputer ses rencontres dans une autre salle en raison de problème de température par grand froid dans sa salle. La salle proposée ne dispose que d'une hauteur de plafond de 3,10 m. Jean-Jacques BRION avait été chargé par Patrick LUSTREMANT de prendre les contacts avec le club. Suite à ses conclusions, la commission sportive fédérale refuse la dérogation demandée.

En nationale 3 messieurs (7ème journée), l'équipe de BONIFACIO joue avec le joueur Armand CAILLET (classée 60 avec 1179 points) et ne respecte pas l'article 52.5 des règlements sportifs. Après avoir pris connaissance du courrier explicatif du club, la commission sportive fédérale décide :
MONTPELLIER TT bat ASPB BONIFACIO 11/0 et 3-0 points rencontre, défaite par pénalité avec sanction financière pour joueur non qualifié.

En Nationale 1 Dames, Poule A (7ème journée), l'équipe de MONTFORT se présente incomplète et ne respecte pas l'article 59 des règlements sportifs. La commission sportive fédérale décide :

Entente INGRE/SAINT JEAN 45 bat MONTFORT TT 10-0 et 3-0 points rencontre, défaite par pénalité avec sanction financière pour équipe incomplète.

En pro B (7^e journée), l'équipe de SAINT QUENTIN joue avec la joueuse Justine MAERTENS (classée 25 avec 1527 points) et ne respecte pas l'article 38.2 des règlements sportifs. La commission sportive fédérale décide :

AL ECHIROLLES bat SAINT QUENTIN 4/0 et 3-0 points rencontre, défaite par pénalité avec sanction financière pour joueuse non qualifiée.

La sanction financière prévue dans la circulaire CSF 2.6.1 est identique (100 €) dans les 2 cas suivants : équipe incomplète ou joueuse non qualifiée. Les membres de la commission sportive fédérale estiment que la sanction financière devrait être plus dissuasive au niveau national lorsque l'équipe est incomplète et propose la somme de 150 €. Patrick LUSTREMANT contactera le secrétaire général et le trésorier pour savoir si cette modification peut être applicable dès la deuxième phase.

5. - DATES DES PROCHAINES REUNIONS _____

Réunions téléphoniques (à 19H30) :

- jeudi 7 février 2008 (journées des 12 janvier et 26 janvier) ;
- jeudi 13 mars 2008 (journées des 9 février et 1^{er} mars - 3^e tour du critérium fédéral) ;
- jeudi 27 mars 2008 (journée du 15 mars - 4^e tour du critérium fédéral) ;
- jeudi 24 avril 2008 (journées des 29 mars et 26 avril) ;

Réunion au siège :

- vendredi 27 et samedi 28 juin 2008 (constitution des poules - 1ère phase saison 2008/2009).

PARIS, le 26 mars 2008

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE VÉTÉRANS DU 25 JANVIER 2008

Présents :

Michel DENIAUD,
Vice-Président -
Développement de l'Activité

René GREFFION,
Michel VASSALLO,
Henri YAHIEL

Excusés :

Michèle WILLOT
Claude CHEFTEL,
Daniel DELANNOY,
Vincent PURKART

Assiste :

Evelyne LEPRIEUR

1) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 AOUT 2007

Adopté à l'unanimité.

2) INFOS DU PRESIDENT

- Tournoi International Vétérans de Finlande du 25 au 27 avril 2008 à TURKU
- Tournoi International Vétérans de Tunisie les 3 et 4 mai 2008 à TUNIS
- Internationaux Vétérans de Turquie, du 9 au 16 octobre 2008 à ISTANBUL
- Tournoi International du PPC Jeumont, les 14 et 15 juin 2008
- Courrier de M. Alain AUXION concernant le nombre d'équipes qualifiées aux niveaux Régional et Départemental de la Coupe Nationale Vétérans
Réponse de Michèle WILLOT rappelant les différentes modifications pour la saison 2007/2008 (suppression de l'échelon zone)

3) COUPE NATIONALE VETERANS

- Campagne d'information : une circulaire sera adressée par le Secrétariat Fédéral aux Ligues et Départements concernant la nouvelle formule de la Coupe Nationale Vétérans (suppression de l'échelon zone (annulation de l'article 7).

4) CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS

Organisation de l'épreuve à SAINT JULIEN DE CONCELLES (44)

Pas de problème d'organisation, le club ayant déjà organisé plusieurs fois.

Michel DENIAUD sera le conseiller en organisation.

Suite au courrier de Vincent LORIOU, Juge-Arbitre, il lui sera précisé que c'est le Groupe qui a la responsabilité de tous les Vétérans. Des compositions de doubles seront effectuées sur place pour les joueurs et joueuses sans partenaire. Michel DENIAUD s'en chargera.

QUOTAS

Quotas effectués par le Groupe "Vétérans".

LISTE DES QUALIFIE(E)S

Les listes des qualifié(e)s seront consultables sur le site internet.

Un courrier sera adressé à tous les anciens Champions de France pour leur proposer une qualification d'office au Championnat de France Vétérans.

HORAIRES

Revoir les horaires de doubles avec Vincent LORIOU.

GRAND PRIX

Epreuve réservée aux engagés du Championnat de France Vétérans (à l'exclusion des 1^{er} et 2^e de poules qualifiés pour le tableau final).

5) CREATION D'UNE COMPETITION INTER-LIGUES VETERANS _____

Dossier rejeté. Majorité de réponses négatives.

Etudier la création d'un Tournoi National Vétérans sur un week-end.

Participations aux échelons Départemental, Régional et National pour les non-licenciés. Idem pour les promotionnels. Pour les traditionnels, participation directement à l'échelon National.

6) CHAMPIONNATS DU MONDE VETERANS (RIO DE JANEIRO) _____

23 vétérans inscrits (joueurs(ses) et accompagnateurs).

7) CHAMPIONNATS D'EUROPE VETERANS 2009 EN CROATIE (POREC) _____

Se renseigner sur les dates.

Invitations à lancer. Voir avec Alain BARRUET.

8) L'ECHO DES VETERANS _____

Contenu du prochain "écho des vétérans" :

- Editorial : Michel DENIAUD
- Coupe Nationale Vétérans (Règlements)
- Sondage Interligues Vétérans
- Colle - Revêtements (Voir Claude BERGERET pour un article)
- Championnats d'Europe Vétérans en CROATIE
- Championnats du Monde Vétérans à RIO DE JANEIRO (Brésil)

PARIS, le 14 février 2008

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DE LA COMMISSION SPORTIVE FÉDÉRALE DU 07 FÉVRIER 2008

Présents :

Patrick LUSTREMAN,
Président de la Commission
Sportive Fédérale

Michel BARBU
Jean-Jacques BRION
Jean-Pierre FOUCHER
Georges GAUTHIER
Jean-Luc GUILLOT
Vincent LORIOU
Lucien NAYROLLES

Excusés :

Jacques BARRAUD
Dominique BILBAO
Bernard MAHE
Patrick RINGEL
Sylvie THIVET
Gérard TURCK

Assiste :

Evelyne LEPRIEUR

1. INFORMATIONS

Spid ne fait plus apparaître en litiges les joueuses n'ayant pas le classement requis et ayant disputé 3 rencontres en première phase. Les joueuses concernées sont : Farah CHELALI (AP Roubaix - 876 points), Carmen AFONSO COSTA (AV Paron - 795 points), Claire LELIEVRE (E Nevers - 912 points), Fleur MERKLE (TT Illzach - 810 points), Anne-Céline SEISSIER (TT Illzach - 831 points), Diane ZITOUN (ASM Gigean - 518 points), Jérôme KALFON (AL Croix Rousse et dérogation de la CSF - 806 points), Marina TORTORINO (Nice/Menton - 856 points), Amandine PIAT (TTC Arles - 893 points).

2. NATIONALE MESSIEURS - 13^E ET 14^E JOURNÉES

E Montaud - Thorigné Fouillard TT (N2 messieurs poule D - 13^e journée)

La rencontre n'a pas pu se dérouler en raison d'un problème d'alarme. Des explications ont été fournies par le club de MONTAUD et la ville de SAINT ETIENNE. Le juge-arbitre de la rencontre a fait parvenir son rapport.

Considérant que :

- La rencontre est dite commencée lorsque les feuilles de composition d'équipes ont été remises au juge-arbitre et que la feuille de rencontre a été remplie par ce dernier ;
- La rencontre doit être considérée comme interrompue au vu du rapport du juge-arbitre ;
- La défaillance technique sur le site explicitée par un courrier de la ville de SAINT ETIENNE n'est pas imputable à l'association Etoile de MONTAUD ;
- L'article 18, paragraphe b chapitre 2 des règlements sportifs explique les conditions requises pour faire rejouer une rencontre.

La commission sportive fédérale décide :

- Rencontre à rejouer le lundi 24 mars 2008 à 14 heures dans la salle du club TT THORIGNE FOUILLARD, cette date devenant la date officielle de la rencontre ;
- Possibilité de fixer une autre heure de début de la rencontre par utilisation de l'imprimé C.S.F. 2.9.0 (le délai de 15 jours prévu à l'article 15 des règlements sportifs devant être respecté) ;
- Possibilité d'avancer la rencontre à une date antérieure au lundi 24 mars 2008 par utilisation de l'imprimé C.S.F. 2.9.0 (le délai de 15 jours prévu à l'article 15 des règlements sportifs pouvant ne pas être respecté) ; dans ce cas, l'imprimé devra être parvenu au siège fédéral pour le vendredi 22 février 2008 à 16 heures au plus tard.

SCTT Versailles - TT Toulon la Seyne (N2 messieurs poule F - 13^e journée)

Le joueur Lucas TARAMASCO (Toulon) abandonne à l'appel de sa 2^e partie.

Le résultat de la rencontre acquis sur tables est entériné.

Application de la sanction financière de 100 euros prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures pour le club TT Toulon la Seyne.

Entente Erdre - Chateauroux Berrichonne (N3 messieurs poule H - 13^e journée)

Le joueur DELANNEE (Erdre) abandonne à l'appel de sa 3^e partie.

Le résultat de la rencontre acquis sur tables est entériné.

TTC Caen - Nice CPC (N1 messieurs poule A - 14^e journée)

Le joueur Anthony PERETTI (Nice) ne dispute pas sa 2^e partie suite à une blessure au pied (rapport du juge-arbitre au dos de la feuille de rencontre). Il dispute ensuite sa 3^e partie.
Le résultat de la rencontre acquis sur tables est entériné.

Le Chesnay 78 AS - Istres Ouest provence (N2 messieurs poule E - 14^e journée)

Le joueur Stéphane LEBRUN (Istres) abandonne à l'appel de sa 3^e partie. Le club d'Istres a transmis un certificat médical.
Le résultat de la rencontre acquis sur tables est entériné.

TT Toulon la Seyne - Souché Niort SA (N2 messieurs poule F - 14^e journée)

Le joueur Lucas TARAMASCO (Toulon) marque 0 point à chacune de ses manches de sa 2^e partie.
Un courrier sera envoyé au juge-arbitre car aucun rapport ne figure au dos permettant de savoir si le joueur était absent ou s'il a abandonné.

TT Cappelle - ASC Lille (N3 messieurs poule D - 14^e journée)

Le joueur Cédric VANDENBOSSCHE (Cappelle) abandonne lors de la première manche de sa 1^{ère} partie.
Le résultat de la rencontre acquis sur tables est entériné.
Application de la sanction financière de 100 euros prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures pour le club TT Cappelle.

Chartres ASTT - Sainte Luce TT (N3 messieurs poule G - 14^e journée)

Le joueur Mickael BAHUAUD (Sainte Luce) abandonne à l'appel de sa 3^e partie. Le club d'Istres a transmis un certificat médical.
Le résultat de la rencontre acquis sur tables est entériné.

ASGEN Nantes - ASC Le Mans (N3 messieurs poule L - 14^e journée)

Le joueur Arthur BRETON (Le Mans) abandonne à l'appel de sa 2^e partie.
Le résultat de la rencontre acquis sur tables est entériné.
Application de la sanction financière de 100 euros prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures pour le club du Mans.

3. NATIONALE DAMES - 13^E ET 14^E JOURNÉES _____

MJC Colmar 2 (Nationale 2 dames poule B)

L'équipe a déclaré forfait général par courrier du 25 janvier 2008. Le club avait demandé en fin de première phase une rétrogradation au niveau zone. Les 2 poules de zone étaient complètes pour la deuxième phase.

La commission sportive fédérale décide l'application des sanctions prévues à l'article 77.3 :

- Confiscation de la sanction ;
- Interdiction à l'équipe 2 d'accéder à la nationale 2 dames avant 2 saisons ;
- Communication de la décision à la ligue d'Alsace pour application de l'article 77.3 aux équipes de numéro supérieur.

SMEC Metz - TT Roche Vendée (N1 dames poule A- 14^e journée)

La circulaire CSF relative aux sélections DTN a été appliquée (sélection de Lorine BRUNET au top européen juniors) ; la rencontre a été fixée officiellement au dimanche 10 février 2008 avec des modalités indiquées aux 2 clubs.

Après examen de l'ensemble des éléments en leur possession, la commission sportive fédérale décide :

- le courrier de décision envoyé aux 2 associations est suffisamment explicite (date officielle de la rencontre fixée au dimanche 10 février 2008 - report possible jusqu'au 29 février 2008) ;
- l'échelon fédéral n'a pas à faire l'intermédiaire entre les 2 associations pour trouver une date de report ;
- à défaut d'un accord entre les 2 clubs dans la journée du 8 février 2008, la date de la rencontre reste fixée au dimanche 10 février 2008.

CL2P Ouzouer - ASLTT Lesquin (N2 dames poule C - 14^e journée)

Le club de Lesquin pose des réserves à 19h25 sur la température de la salle.

Le résultat de la rencontre acquis sur tables est entériné.

FJEP Auchel - CAM Bordeaux (N1 dames poule C - 14^e journée)

Le club de Bordeaux déclare forfait.

La commission sportive fédérale décide l'application des sanctions prévues à l'article 77.2 :

- Confiscation de la sanction ;
- Règlement à la FFTT d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

4. QUESTIONS DIVERSES _____

Modification de l'article 9 chapitre 1 (ligue Rhône Alpes)

La ligue Rhône Alpes souhaite appliquer une règle de départage différente pour les équipes dans une même poule : départage sur l'ensemble des points parties de la phase.

Jean-Luc Guillot explique en détail les raisons de cette demande. Après discussion, les membres de la commission sportive fédérale estiment que la règle de départage doit être identique partout mais retiennent la proposition pour l'étudier lors de la prochaine réunion sur les modifications des règlements sportifs.

Non participation d'un joueur (ligues de Picardie et de Haute Normandie)

Quelle décision doit-on prendre si un joueur est présent dans la salle au début de la rencontre mais absent à l'appel de son nom pour les 3 parties ? L'équipe est elle considérée comme incomplète ?

Réponse de la commission sportive fédérale : un joueur est considéré comme absent à l'appel de son nom s'il ne se présente pas dans l'aire de jeu ; une vérification sera effectuée avec la commission fédérale d'arbitrage afin que les réponses soient identiques.

Est il possible de mettre un joueur ou une joueuse dans une composition d'équipe si cette personne est déclarée reconnue blessée avant même la période d'échauffement précédant la rencontre ?

Réponse de la commission sportive fédérale : La reconnaissance de la blessure antérieure à la rencontre ne peut être prise en compte que par l'existence d'un certificat médical mentionnant l'interdiction d'une pratique sportive le jour de la rencontre ; dans ce cas, le joueur n'est pas qualifié.

ASPTT Strasbourg - TT Taissy (pré-nationale zone 5 - 14^e journée)

Le club de Taissy n'a pas pu se rendre à Strasbourg (agence de location de véhicule fermée).

La commission sportive fédérale décide :

- application des sanctions sportives prévues en cas de forfait ;

- l'application d'une sanction financière sera examinée par Patrick LUSTREMANT avec le coordonateur de la zone Pierre BLANCHARD.

Critérium fédéral tour 3 nationale 1

Le rapport du juge-arbitre adjoint Louis-Jean LONGEPE et le courrier de Nicole COURY font état du comportement du joueur Philippe GOZARD (CJM Bourges TT).

La commission sportive fédérale décide de saisir l'instance nationale de discipline.

PARIS, le 8 Février 2008

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERF'TT DU 15 FÉVRIER 2008

Nicolas BARBEAU ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence et en présentant le déroulé de la réunion :

- Tour de table au cours duquel chacun exposera son intérêt et ses demandes vis à vis du développement de PERF'TT ;
- Propositions à partir des retours du questionnaire de satisfaction envoyé aux formateurs (techniciens, arbitrage, dirigeants), aux présidents de CRF et aux membres de la CFF ;
- Point sur les modalités d'inscription liées à une formation fédérale diplômante et à son organisation via PERF'TT.

1. TOUR DE TABLE DES PARTICIPANTS

Nicolas BARBEAU rappelle qu'étaient conviés à cette réunion tous ceux et celles qui utilisent ou qui s'intéressent de près ou de loin à PERF'TT. Beaucoup n'ont pu être présents, faute de disponibilité. Il demande aux participants où ils en sont de l'utilisation de l'outil et leur avis sur les évolutions à effectuer.

Pour Stéphane LELONG, CTR de la Ligue du Centre, PERF'TT l'intéresse depuis sa sortie mais il ne s'y était pas vraiment consacré faute de temps. Cette saison, il a décidé de l'utiliser dans les formations d'entraîneurs ED et ER par le biais des modules optionnels. Il a plutôt un retour positif de ses stagiaires. Toutefois, il trouve personnellement que certains modules sont trop chers, comme par exemple "Les bases d'un projet club" ou encore "La technique en analyse",... Cela ne remet pas en cause la qualité du contenu, mais le prix reste un frein à l'achat. Cela étant, pour lui, PERF'TT reste un bon outil pour les formateurs et les stagiaires qu'il faut chercher à exploiter au mieux.

Bernard TRESALLET, président de la Commission Régionale de Formation (CRF) de Champagne-Ardenne, précise qu'il a suivi la formation de tuteur et trouve l'outil elearning très intéressant. Dans sa ligue, PERF'TT n'a pas encore été intégré dans les formations mais il œuvre auprès de ses Responsables pédagogiques pour que ce soit le cas assez rapidement. En terme de coût, il pense que l'achat de modules sur PERF'TT doit être transparent pour les stagiaires.

Pour lui, il faut continuer à convaincre les formateurs des différentes branches de l'intérêt d'utiliser cet outil. Dans l'ensemble, ils sont plutôt intéressés mais se posent encore beaucoup de questions notamment sur le suivi des stagiaires.

L'action vers les dirigeants est plus difficile à mener. Une démarche mieux ciblée en fonction des besoins de chaque type de dirigeant, selon sa fonction ou l'échelon où il se situe (club, comité, ligue) serait à mener, via le groupe Dirigeants.

Dans tous les cas, il y a une nécessité de communiquer davantage.

Christian MARTIN, entraîneur national, participe au programme PERF'TT depuis le début. Il précise que la FFTT a été la première fédération à se lancer dans le elearning. Le programme a connu différentes phases ascendantes, stagnantes, voire descendantes car on est continuellement dans l'expérimentation ("à essayer les plâtres"). Il trouve cependant que, depuis environ 1 an, le programme a gagné en souplesse. En effet, au départ, il y avait certainement trop de rigidité dans la manière de formaliser les parcours et de conceptualiser les modules (un module elearning devait forcément avoir un formatage précis, comporter des quizz à chaque séquence pédagogique, être suivi par un tuteur...). Il existe désormais plus de possibilités techniques et les règles de conceptualisation ont été élargies (logiciels ludiques de création, vidéos, multi-calibrage des modules,...). Il pense qu'il est important d'étoffer ainsi l'offre. Parallèlement, il faut avoir une veille externe car il existe des supports

Présents :

Nicolas BARBEAU,
David JOHNSTON,
Stéphane LELONG,
Damien LOISEAU,
Estelle LONDICHE,
Christian MARTIN,
Bernard TRESALLET

Excusés :

Jean-Loup ALBERT,
Gilles CORBION,
Adrien DODU,
Jean-Claude DUCROS,
Jean-Luc ESTEVE,
Sébastien HURE,
Malory LASNIER,
Gilbert LIEGEOIS,
Claude MARCASTEL,
Philippe MOLODZOFF,
Patrick RINGEL,
Patrick ROGER,
Patrick ROYER,
Alain SCOLAN,
Olivier SKENADJI

que l'on peut avoir gratuitement sur Internet. Il est indispensable d'être attractif et de s'orienter sur des supports de qualité que l'on ne trouve pas ailleurs.

Nicolas BARBEAU précise qu'il semblerait que les formateurs, salariés, dirigeants, ou licenciés aient globalement du mal à trouver la bonne formation/information au bon endroit. Cela vaut pour l'ensemble des ressources FFTT. Il serait peut être intéressant d'élargir la vocation de la plate-forme PERF'TT vers l'idée d'un centre de ressources (données, informations, formations....) et non plus se consacrer seulement à du e-learning pur (besoin et public restreint + nouvelle culture de formation en ligne à intégrer). Il faut s'adapter à la demande.

Christian MARTIN trouve qu'il y a trop de "click" pour s'inscrire et que les gens ont encore du mal à trouver l'information. Il faut que cela soit simple, rapide, et facile d'accès.

David JOHNSTON, CTR de la Ligue d'Ile de France, n'a pas encore utilisé PERF'TT dans les formations de sa ligue. Il souhaite en parler avec ses CTD. En revanche, il utilise régulièrement et trouve très utile l'Espace Formateur. Il regrette néanmoins quelques problèmes de téléchargement des documents.

Estelle LONDICHE précise que ces problèmes de téléchargement et d'affichage proviennent des différents systèmes de sécurité de chaque ordinateur (Internet explorer, anti-virus, anti-popup,...). Il faut bien penser à tester sa configuration dans la rubrique aide de la plate-forme.

Damien LOISEAU, CTR de la Ligue d'Alsace, utilise la plate-forme depuis cette année. Il a intégré les modules optionnels qui sont sur PERF'TT dans les formations d'entraîneurs de la ligue. Au niveau de l'organisation, il incorpore dans le coût des formations présentielle le coût des modules à distance. La commande de modules est faite au niveau de la ligue. Pour lui, le principal intérêt de PERF'TT est de libérer du temps pour faire plus de pratique en présentiel. Ce qui est vraiment un plus notamment dans les formations techniques. Les stagiaires apprécient globalement les modules. En revanche, il trouve, personnellement, qu'il y a de grosses différences quantitatives notamment dans les contenus (le module "La méthode française" est très long alors que celui sur "Le baby ping" est assez court).

Christian MARTIN tient à préciser qu'il serait intéressant de concevoir des modules simples adressés pour les publics néophytes, au grand public. Il est persuadé que grâce à la plate-forme, on peut toucher des gens qu'on n'aurait sûrement pas pu toucher avec les formations "traditionnelles". Pour ceux-là, en revanche, il faut faire des modules beaucoup plus élaborés.

Damien LOISEAU pense qu'il y a un problème de communication général. Il faut mener une politique de communication mieux ciblée en fonction des publics que l'on veut toucher.

Nicolas BARBEAU précise qu'il y a en effet plusieurs cibles et qu'il ne faut pas se tromper sur les messages, les modules, et les supports que l'on conseille si ce sont des formateurs, le grand public, des dirigeants, des techniciens... Il faut se consacrer pour l'instant à deux ou trois publics prioritaires et après la dissémination va se faire au fur et à mesure.

2. RETOURS DU QUESTIONNAIRE PERF'TT

Un questionnaire très simple à remplir a été envoyé par mail aux formateurs nationaux, régionaux et départementaux des quatre branches, aux présidents des CRF et aux membres de la CFF. Estelle LONDICHE a fait une synthèse des retours de ces questionnaires et a réparti les remarques en deux catégories : les problèmes et les pistes pour le développement de PERF'TT. Les différentes remarques sont énumérées et débattues par l'ensemble des membres présents.

➤ Les problèmes soulevés

✓ *Il semblerait que certaines personnes mélangent le site qui présente PERF'TT et la plate-forme PERF'TT, et qu'il y ait trop de clics pour pouvoir s'inscrire ou trouver la formation que l'on souhaite.*

Les deux parties, sites et plate-forme, sont appelées PERF'TT. Cela peut entraîner une confusion. Nous ne sommes vraiment sur la plate-forme PERF'TT qu'une fois que l'on a saisi un identifiant et un mot de passe. Il faut donc rationaliser les deux parties.

Bernard TRESALLET indique que le bandeau haut du site ("Bienvenue sur la plate-forme d'e-formation de la FFTT") peut induire en erreur. Il semble nécessaire de modifier ce titre.

De l'avis de tous, la première page du site n'est pas très accueillante.

Nicolas BARBEAU et Stéphane LELONG proposent de mettre un moteur de recherche ou ne serait-ce que l'arborescence de tous les modules ou documents afin d'avoir un aperçu de tout ce qu'il existe. Pour Damien LOISEAU, il n'est pas forcément utile d'avoir une arborescence de l'offre globale en un "click" dans la page sommaire de chaque rubrique. Il convient également d'indiquer si c'est un document ou un module de formation et de signaler le prix.

Damien LOISEAU se demande si pour le public néophyte, on ne pourrait pas ajouter une rubrique "JOUEURS" car ce public ne se sent pas forcément concerné par la rubrique "TECHNICIENS". Christian MARTIN ajoute qu'il pourrait y avoir dans cette rubrique des informations gratuites et si la personne veut en savoir plus, des modules de formation payants.

Les techniciens présents sont tous d'accord pour remplacer le terme "TECHNICIENS" par "ENTRAINEURS" qu'ils trouvent plus parlant.

Damien LOISEAU propose d'intégrer la rubrique "EMPLOYEURS / SALARIES" dans la rubrique "DIRIGEANTS" et/ou "TECHNICIENS".

Nicolas BARBEAU précise que cette rubrique a été créée pour contenir entre autre tout ce qui concerne la CCNS et qui ne va pas forcément dans la rubrique "DIRIGEANTS" car ils ne sont pas tous employeurs. Il faut également penser à ceux qui sont agents administratifs ou de développement.

Il propose donc de créer des rubriques plus générales comme "EMPLOYEURS" mais aussi une rubrique "ADMINISTRATIFS" au lieu de "OUTILS" et une autre intitulé "DEVELOPPEMENT".

Damien LOISEAU s'interroge sur la nécessité de la barre du haut indiquant toutes les rubriques. Il trouverait plus intéressant d'avoir des photos en page d'accueil représentant les différentes rubriques.

Lorsque l'on cliquerait dessus, on obtiendrait le sommaire de la rubrique.

Nicolas BARBEAU questionne les participants sur la rubrique "FORMATEURS" qui contient divers documents sur la formation en général accessible au grand public. Est-elle utile ? Faut-il mettre cette rubrique ailleurs ? Les participants pensent qu'il faut conserver cette rubrique libre et la développer dans un esprit de complémentarité avec l'espace formateur (accès codifié pour ceux qui sont certifiés).

Estelle LONDICHE va faire une proposition de "réaménagement" du site en essayant de tenir compte de toutes les remarques.

- ✓ *Quand les modules sont utilisés en pré-requis d'une formation présentielle, les inscrits de dernière minute posent problème car ils peuvent manquer de temps pour suivre correctement les modules de formation en ligne.*

Damien LOISEAU précise que les inscriptions de dernière minute sont une réalité dans le milieu associatif. Il faut donc s'adapter. Pour les retardataires, il faut leur donner la possibilité de se mettre à jour pendant la formation présentielle.

- ✓ *Certains contenus de modules sont à actualiser. Le coût des modules est un frein et il n'est pas toujours adapté au contenu.*

Il est convenu que chaque module de la plate-forme doit être revu sur le fond et sur la forme pour permettre leur mise à jour. Le prix pourrait également être rediscuté à ce moment là. Il semble que le coût soit un frein sérieux à l'achat de modules PERF'TT.

Bernard TRESALLET pense que la formation en générale doit rester payante comme les modules de formation en ligne sur PERF'TT. Il s'agit seulement d'aller solliciter des financements extérieurs (Conseil Régional, CNDS, OPCA,...). Des demandes groupées peuvent être réalisées via les comités et les ligues.

Les personnes présentes sont volontaires pour participer à l'audit des modules. Estelle LONDICHE fera parvenir un tableau de répartition et un document commun pour recueillir les remarques.

Stéphane LELONG explique que les nouveaux tarifs officiels des formations de l'IFEF (Cf. catalogue des formations) correspond à peu près au coût des modules PERF'TT. Il rappelle que ces coûts peuvent être pris en charge par des financements extérieurs (Région, OPCA, CNDS,...). C'est ce que va faire la ligue du Centre avec le Conseil Régional.

- ✓ *Seulement trois ligues ont pour le moment utilisé la plate-forme pour les modules optionnels de la filière technique.*

Damien LOISEAU voulait généraliser l'utilisation de PERF'TT au niveau de la zone cette saison pour la formation entraîneur fédéral mais il a rencontré un peu de réticence au changement (il est plus facile de refaire comme les années précédentes). Pour le moment, il axe la stratégie sur sa ligue (entraîneur départemental et entraîneur régional) en étant persuadé que la zone passera le cap bientôt.

Christian MARTIN pense qu'il faut poursuivre les présentations pédagogiques de l'outil PERF'TT aux formateurs.

➤ Les pistes de développement

- ✓ *Possibilité d'une prise en charge à l'extérieur (CNDS, conseils régionaux,...). Peut-être serait-il opportun de créer un dossier type ?*

Bernard TRESALLET pense que les demandes risquent d'être différentes d'une région à une autre. Il est donc difficile de créer un dossier type.

Nicolas BARBEAU propose de créer un tronc commun d'argumentaire sur, par exemple, ce qu'est PERF'TT (objectifs, avantages, fonctionnement,...). Ainsi, cette partie rédigée peut être envoyée aux CRF afin de faciliter l'écriture de la demande de financement.

- ✓ *Concevoir des modules sur le développement, la licenciation.*

Estelle LONDICHE précise que se sont des thèmes d'actualité qui font partie des préoccupations fédérales.

Stéphane LELONG pense qu'un module sur les féminines et sur l'encadrement du public loisirs en club seraient nécessaires. Le catalogue des actions pour les féminines pourraient peut être, également, avoir sa place sur PERF'TT ?

David JOHNSTON évoque l'idée de faire des documents autour de projets qui ont été faits sur le terrain. Damien LOISEAU ajoute qu'effectivement de nombreux petits projets voient le jour sur l'ensemble du territoire et qu'il serait intéressant de communiquer sur ces initiatives (exemples : "Ping tonic", "Planet ping",...). On revient à l'idée de centre de ressources. Damien se demande s'il ne serait pas également possible de reprendre les articles Dirigeants, Techniques, Arbitres qui sont passés dans France TT magazine ?

Christian MARTIN pense que PERF'TT permettrait à la DTN de faire passer des messages.

Nicolas BARBEAU propose de créer l'interface "Centre de Ressources FTTT" avec notamment la rubrique "Développement", comme vu plus haut, afin d'y insérer les documents plébiscités. Certains documents pourraient être téléchargeables gratuitement. La plate-forme de formation FTTT serait l'accès réservé via l'identifiant et mot de passe.

- ✓ *Gilles CORBION a effectué un recensement des professeurs des écoles qui ont une activité tennis de table régulière. Que faire de ce listing pour PERF'TT ? Y a-t-il des modules à leur conseiller ?*

L'ensemble des participants indiquent que ce public peut prendre des informations dans plusieurs modules. Christian MARTIN ajoute qu'il n'existe pas de module type pour eux.

Stéphane LELONG indique qu'il serait utile de concevoir un module sur le projet pédagogique avec le milieu scolaire.

Christian MARTIN précise que de nombreuses personnes ont déjà réfléchi à la question et donc pourraient se pencher sur un document / module pour PERF'TT (Exemple : Christian GAUBERT).

- ✓ *Développement du site et/ou de la plate-forme en centre d'information et de formation.*

L'ensemble des participants est pour cette proposition. Stéphane LELONG s'interroge sur ce qui fait que l'on doit faire payer ou non l'accès. Nicolas BARBEAU répond que tout dépend du contenu. Une simple information même un peu élaborée pourrait être gratui-

te (et donner envie d'aller plus loin). Au-delà, la formation doit être payante.

Damien LOISEAU pense que si l'on veut que PERF'TT soit utilisé, il faut savoir tout ce qu'il y a dedans et les utilisations possibles. Il faut envoyer des mails régulièrement aux licenciés et aux formateurs pour actualiser l'information.

Christian MARTIN indique que la fédération a besoin d'une ressource documentaire importante pour être sûr que l'on trouve ce que l'on recherche car actuellement de nombreux thèmes ne sont pas couverts alors qu'ils existent par ailleurs.

Stéphane LELONG se demande si on ne pourrait pas illustrer les modules payants par les 2-3 premières pages pour essayer de donner envie d'acheter le module.

- ✓ *Inciter les ligues et comités à mettre le logo de PERF'TT sur leur site.*

Estelle LONDICHE précise que l'année dernière un mail avec un courrier, le logo et une explication a été envoyé à l'ensemble des ligues et comités. Toutefois, tous n'ont pas joué le jeu.

Tous les participants pensent que c'est quelque chose d'important et d'utile. Il serait donc intéressant de refaire un point des sites des ligues et comités qui n'ont pas le logo de PERF'TT et d'envoyer un mail de rappel.

Des liens directs dans les rubriques formations seraient également utiles.

- ✓ *Un diaporama de présentation de la plate-forme.*

Nicolas BARBEAU évoque l'utilité d'un nouveau diaporama PERF'TT pour permettre sa présentation lors de différents regroupements (AG, colloque,...). Ce diaporama pourrait être envoyé aux CRF.

Il existe sur la plate-forme une animation qui présente la plate-forme mais, après visionnage, tous les participants la trouvent trop long et pas vraiment adaptée.

Damien LOISEAU et Christian MARTIN proposent de faire une piqure de rappel aux cadres techniques lors du rassemblement à Nantes du 02 au 06 avril 2008. Christian MARTIN en parlera à Gilles CORBION responsable pédagogique de la branche technique.

- ✓ *Utiliser le site tennis-de-table.com pour communiquer.*

Effectivement, de nombreux pongistes lorsqu'ils cherchent une information vont sur ce site.

Christian MARTIN indique que c'est une question qu'il faudrait poser au responsable des partenariats FFTT.

- ✓ *Des prospectus, une grande affiche.*

Il ne semble pas nécessaire de travailler sur une affiche car les clubs privilégient la place qu'ils ont sur les panneaux pour des photos ou des posters avec des joueurs(ses) ou des informations pour les parents ou licenciés.

Pour ce qui est de la production de prospectus, plaquettes, cela paraît plus judicieux car plus facile à distribuer dans les clubs ou lors de manifestations, mais peut être pas prioritaire...

- ✓ *Mettre en ligne des vidéos de conférence.*

La fédération possède de plus en plus de vidéos mais comment les utiliser pour de la formation ou de l'information ?

Christian MARTIN aborde le fait qu'avant, il y avait de nombreuses vidéos sur l'ancien site fédéral (disparues faute de place sur le serveur notamment). Peut-être pourrait-on mettre ces vidéos sur PERF'TT ?

Stéphane LELONG indique qu'il pourrait y avoir des liens directs entre certaines parties de la rubrique technique du site fédéral vers le site PERF'TT.

- ✓ *Autres pistes évoquées au cours de cette réunion.*

Stéphane LELONG pense qu'il faudrait un meilleur référencement dans les moteurs de recherche comme Google (dans les premières places notamment).

3. POINT SUR LES MODALITÉS ET ORGANISATION DES INSCRIPTIONS DANS LE CADRE DE FORMATIONS FÉDÉRALES DIPLÔMANTES

Estelle LONDICHE présente différents documents afin de faire un point sur les inscriptions de groupe dans le cadre de formations fédérales diplômantes.

A ce jour, six ligues ont utilisé la plate-forme dans le cadre de formations fédérales diplômantes :

- . Trois ligues (Auvergne, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées) dans le cadre de formations d'arbitres ;
- . Trois ligues (Alsace, Centre, Languedoc-Roussillon) dans le cadre de formations d'entraîneurs.

Les participants commentent le tableau utilisé pour les commandes des formateurs techniques. Ce tableau peut-être étendu aux formateurs des autres branches.

Deux remarques sont toutefois émises :

- . privilégier des cases à cocher pour le choix des modules ;
- . ajouter une case commentaire.

Damien LOISEAU se demande s'il ne serait pas possible d'utiliser SPID pour remplir plus facilement ce type de tableau. Ainsi, lorsque le formateur inscrirait ses stagiaires, il pourrait avoir un suivi dans le temps des inscrits et formés, des modules optionnels suivis via l'outil, avoir des éditions spécifiques...

Le tableau de synthèse des connexions est apprécié. Les formateurs trouvent très intéressant toutes les informations que la plate-forme permet d'avoir sur le suivi des stagiaires. En revanche, il n'est pas nécessaire de faire des attestations de suivi de module(s) de formation en ligne car ces modules font partis d'un parcours de formation global validé par un diplôme fédéral.

Un point est fait sur les modules qui ont été utilisés par les formateurs présents.

- . "La méthode française" le quizz contient des questions difficiles et complexes. Il faudra le mettre à jour car le support présentiel est lui-même en cours de mise à jour ;
- . "Les bases d'un projet club" trop léger, l'associer avec le module "L'analyse interne et externe" pour qui le quizz semble lui trop complexe ;
- . "Le baby ping" assez léger du moins en comparaison avec le DVD de Nicolas GUIGON. Il faut le mettre à jour.

Ces remarques seront complétées par l'audit complet de tous les modules.

Nicolas BARBEAU et Estelle LONDICHE clôturent la réunion en remerciant l'ensemble des participants d'avoir collaboré à cette réunion de re-définition, de production et de diffusion de l'outil et des produits PERF'TT.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE C3D STAPS / FFTT DU 21 MARS 2008

Présents :

Nicolas BARBEAU
(Directeur de l'Institut Fédéral
de l'Emploi et de la Formation
à la FFTT),
Gilles CORBION
(DTN adjoint chargé des
formations et des productions
pédagogiques),
Michel GADAL
(Directeur Technique National
de la FFTT),
Eric LEVET-LABRY
(Directeur UFR STAPS Marne
La Vallée et membre de la
C3D STAPS (Responsable de
la commission "relations avec
les fédérations")),
Estelle LONDICHE
(Administratrice de la plate-
forme PERF'TT),
Alain PIZZINATO
(Directeur UFR STAPS Nancy
et membre de la C3D STAPS
(responsable de la
commission
"professionnalisation")),
Carole SEVE
(Professeur de STAPS et
BEES2 tennis de table)

Excusés :

Luc JOSPIN
(Professeur de STAPS et
BEES2 tennis de table),
Gilbert LIEGEOIS
(Vice-Président de la FFTT
chargé de l'emploi et de la
formation)

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

Michel GADAL (DTN) commence par rappeler les objectifs de la collaboration entre la FFTT et la C3D STAPS.

- . Renforcer les liens et l'activité tennis de table qui existe déjà dans certaines UFR STAPS, notamment donner de la cohérence sur l'ensemble du territoire.
- . Ouvrir et développer de nouveaux métiers du tennis de table. La fédération est passée rapidement de 100 000 licenciés à 180 000 licenciés (seuil plateau) alors que des statistiques recensent 3 à 4 millions de pratiquants ce qui signifie que l'offre des clubs de la FFTT ne correspond pas tout à fait à la demande. Il y a donc un travail à faire sur de nouveaux métiers, de nouveaux produits, l'ouverture des clubs...
Les étudiants STAPS ont un complément de formation par rapport aux formations techniques fédérales qui pourrait être utile dans ce sens pour le tennis de table.

Il précise qu'il souhaite participer à la réunion dans le cadre de la vision stratégique, pour tout le suivi du dossier et les éventuelles précisions techniques, il faudra s'adresser à Nicolas BARBEAU ou Gilles CORBION.

1. LES GRANDES LIGNES DE LA FORMATION À LA FFTT

1.1. Les formations techniques

Gilles CORBION présente la formation technique fédérale.

- Les formations diplômantes

La fédération est dotée d'une filière fédérale d'entraîneurs avec trois niveaux :

- . Entraîneur départemental (ED) ;
- . Entraîneur régional (ER) ;
- . Entraîneur fédéral (EF).

Ce dernier niveau représente, pour le moment, un pré-requis pour le BEES 1.

Un classeur explique toute cette filière et apporte aux formateurs des plans de cours. Toutes les mises à jour du classeur sont téléchargeables sur PERF'TT, la plate-forme de formation en ligne de la FFTT.

Gilles se demande si un étudiant qui fait du tennis de table dans un UFR STAPS ne pourrait pas suivre les formations fédérales.

- Les formations professionnelles

Ces formations correspondent aux BEES 1, BEES 2 et professorat de sport. Gilles CORBION indique qu'à partir de décembre 2009, il n'y aura plus de Brevet d'Etat. La fédération organisera son dernier examen BEES 1 en novembre 2009 et son dernier examen BEES 2 en octobre 2009. La FFTT, en même temps, va commencer la mise en place des nouveaux diplômes. Ce nouveaux système comporte trois niveaux :

- . Niveau IV = BPJEPS avec certificat de spécialisation tennis de table ;
- . Niveau III = DE qui touche l'entraînement et la direction de structure ;
- . Niveau II = DES qui touche l'entraînement visant le haut niveau.

Les livrets des trois niveaux sont rédigés et validés avec le ministère mais pour le moment en suspend et attente du rapport Bertsch.

Gilles indique que la DTN a déjà défini la stratégie de mise en œuvre :

- . niveau II travaille avec l'INSEP ;
- . niveau III 2 centres, un en région parisienne et un dans le sud ;
- . niveau IV délocalisation car métier qui renvoie au champ de l'animation locale.

➤ Les formations continues

La DTN organise tout au long de la saison des colloques, des rassemblements de cadres techniques, des soirées débat, des modules de formation,... Depuis 2001, les membres de la DTN ont marqué le coup sur le thème de l'entraînement car ils avaient senti un manque à ce niveau.

➤ Les productions pédagogiques

Le rythme est d'environ une production pédagogique par an (DVD, CD ROM,...). Ce qui permet aujourd'hui d'avoir un certain nombre d'outils autour de la Route du Haut Niveau.

Enfin, Gilles CORBION signale que pendant un an (saison 2006/2007), la fédération en collaboration avec l'UFR STAPS de Liévin a ouvert une licence professionnelle "Conseiller en développement".

Il pense que la collaboration FFTT / UFR STAPS peut se situer à différents niveaux (filière fédérale, formation professionnelle, productions pédagogiques,...).

1.2. La plate-forme de formation à distance : PERF'TT

Estelle LONDICHE présente brièvement PERF'TT et son utilisation dans les formations techniques. Elle indique que la partie optionnelle des formations ED, ER et EF a fait l'objet de la création d'un module de formation en ligne. Ainsi, le stagiaire peut choisir de se former en partie via Internet. Estelle LONDICHE précise que les accès sont personnelles (grâce à un identifiant et à un mot de passe) et que la plate-forme permet le suivi des apprenants (nombre et temps de connexions, score obtenu dans les quiz,...).

De plus, un Espace Formateur a été créé dans cette plate-forme et est accessible par tous les formateurs agréés FFTT. Cet espace regroupe divers documents pédagogiques ou d'information afin d'aider les formateurs du terrain à construire leurs formations. Il permet de mutualiser les supports et les bonnes pratiques.

1.3. L'Institut Fédéral Emploi Formation (IFEF)

Nicolas BARBEAU indique que l'IFEF regroupe les quatre branches de formation (Technique, Dirigeants, Arbitrage, Administrative / Développement).

Les actions de l'IFEF :

- . la mise en œuvre des formations professionnelles et continues fédérales.

Ces formations sont organisées au niveau national ou régional (via

les Instituts Régionaux de Formation). L'IFEF offre également la possibilité de délocaliser les formations en mettant à disposition des formateurs compétents sur des thèmes très précis (formation à la carte).

- . Le suivi de la politique de financement des formations (OPCA, conseils régionaux,...) et des aides à l'emploi (emplois aidés) et sa gestion sociale (CoSMoS).

- . Production de supports et de contenus, produits pédagogiques pour les formateurs notamment.

- . Différents supports et outils sont mis à disposition : des référentiels (les emplois salariés, les fonctions de bénévoles) qui permettent de déterminer les compétences nécessaires et les formations associées.

- . Des documents d'accompagnement sur la CCNS, le DIF,... sur PERF'TT.

- . Le catalogue national des formations.

- . Les livrets, classeurs,... de formation des différentes branches.

- . Une bourse à l'emploi sur Internet qui met en relation offres et demandes d'emplois.

2. LA C3D STAPS

Eric LEVET-LABRY et Alain PIZZINATO présentent la C3D STAPS et le fonctionnement universitaire.

La situation actuelle est :

- . l'autonomie des universités
- . l'employabilité des étudiants qui ne peut se faire sans dialogue avec les professionnels, les partenaires.

La Conférence Des Directeurs et Doyens d'UFR STAPS est une association qui représente l'ensemble des UFR STAPS et est en lien avec le ministère.

Un des objectifs de la C3D est de réguler les formations au niveau national tout en gardant à l'esprit la notion d'autonomie des universités. Ainsi, la C3D ne peut pas imposer des décisions aux universités mais seulement leur suggérer.

Il est important que les UFR sachent ce qu'il est possible de faire. La fédération peut, par exemple, proposer des contenus soumis ensuite à validation par la commission mixte C3D STAPS / FFTT. Cette reconnaissance serait un gage d'employabilité dans l'activité pour les étudiants.

Eric LEVET-LABRY trouve qu'il y a un important travail effectué par la FFTT au niveau de la formation. Il pourrait être déjà intéressant de permettre aux UFR STAPS d'avoir accès par exemple à PERF'TT.

Alain PIZZINATO indique que le tennis de table pourrait intervenir dans :

- La licence "Education et Motricité" (animation, développement)
- La licence "Entraînement Sportif" (entraînement haut niveau)

- ce sont des licences académiques ayant un caractère généraliste (tous sports) auxquelles il est possible d'adosser une spécialité (pour la licence mention "Education et motricité" et avec

une obligation d'indication d'une spécialité sportive pour la licence mention "Entraînement Sportif").

Alain PIZZINATO explique que pour toutes les licences, les UFR doivent délivrer aux étudiants (c'est obligatoire) une annexe descriptive au diplôme. Ce document détaille les choix de l'étudiant par rapport à une maquette d'origine. Dans cette annexe figure une partie intitulée Renseignements complémentaires dans laquelle il est possible d'inscrire un sport particulier.

Par exemple, pour la licence Entraînement Sportif, il est obligatoire qu'un sport figure dans le supplément sinon les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports ne peuvent délivrer au diplômé une carte professionnelle lui donnant droit à une activité professionnelle contre rémunération.

Ainsi, cette annexe descriptive est un élément de reconnaissance des formations et peut permettre d'aider les clubs affiliés à la fédération d'évaluer la candidature d'un étudiant STAPS, pour un emploi dans un secteur donné.

Le supplément au diplôme nécessite un cahier des charges :

- . Nombre d'heures de pratique ;
- . Stage ;
- . Tuteur ;
-

Toutefois, une Université peut délivrer un supplément au diplôme mention "tennis de table" sans avoir accepté et mis en œuvre le cahier des charges défini par la commission mixte C3D STAPS / FFTT. Tout l'enjeu consiste donc à faire adhérer tout le réseau STAPS au cahier des charges proposé par la commission mixte C3D / FFTT, après validation par l'assemblée générale de la Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS.

3. LA COLLABORATION C3D STAPS / FFTT _____

Michel GADAL pense qu'il y a, en amont, un travail important d'imagination de la part de la FFTT pour trouver quels sont les nouveaux emplois et quelles compétences sont nécessaires pour ces emplois. De plus, il convient de trouver des partenariats avec les clubs qui pourront garantir ce type d'emploi.

Eric LEVET-LABRY ajoute que les licenciés STAPS ont des compétences dépassant celles des brevetés d'état qui sont quasi spécifiques entraînement. Les étudiants sortant d'une licence STAPS sont des gens polyvalents avec une spécialité entraînement.

Michel GADAL indique que la fédération a besoin de personnes avec une formation plus large et polyvalente que la seule notion d'entraînement, pour permettre l'ouverture des clubs et l'évolution des emplois dans le tennis de table.

Gilles CORBION expose que jusqu'à aujourd'hui, la fédération n'a jamais pris soin de communiquer avec les professeurs d'EPS en activité (collège et lycée). Il serait nécessaire d'avoir un contact avec ces personnes par exemple grâce à un courrier de la FFTT avec un accès à PERF'TT. Eric LEVET-LABRY précise que la C3D n'est pas un interlocuteur dans ce cadre là, mais conseille d'écrire un article pour la revue EPS. Il note également un besoin de renforcer la communication avec les personnes exerçant en STAPS.

Gilles CORBION propose donc de mettre à disposition des UFR STAPS le classeur formateur de la filière fédérale d'entraîneur, afin

que les professeurs respectent un contenu et des volumes horaires pour obtenir une cohérence de formation sur le territoire. Pour le passage du grade "entraîneur fédéral", il y aura forcément un lien avec la fédération.

D'un autre côté, il admet que la fédération doit renforcer le secteur de l'animation. Autant sur le champ de l'entraînement, la FFTT est plutôt au point autant au niveau de l'animation, il y a un manque réel de compétences. Il est utile de réfléchir à une association entre la licence STAPS Education et Motricité et le BPJEPS. Il semblerait qu'il y ait un vrai bassin d'emplois avec un véritable besoin de structuration des clubs.

Nicolas BARBEAU ajoute que la FFTT a fait une étude auprès des clubs sur le développement de l'activité et il en ressort qu'un certain nombre de clubs employeurs sont en "sous-activité". Il existe donc une marge de progression importante d'accueil de licenciés et de développement.

Eric LEVET-LABRY indique que dans les UFR le contenu tennis de table peut être très variable. Elles n'abordent pas forcément le tennis de table au même niveau : pour certains ce n'est que de l'initiation, dans d'autres le tennis de table est intégré dans les sports de raquettes, et encore dans d'autres on peut atteindre de l'entraînement de haut niveau). Il faut prendre en compte ces différences sur le territoire.

De plus, il est impossible d'associer une licence avec un niveau IV (BPJEPS) car la licence développe des compétences de niveau II.

Alain PIZZINATO ajoute qu'il ne peut y avoir de double certification ni de pré-requis. C'est la formation qui doit permettre à la personne d'aboutir à une définition de compétences et qui doit lui permettre de postuler à certains emplois.

Le supplément au diplôme a des conséquences sur des contenus et des volumes horaires.

Dans ce cadre, un travail a déjà été fait avec la Fédération Française de Tennis, via la commission mixte C3D / FFTT. Pour exemple, le cahier des charges mis en place et qui apparaît dans le supplément au diplôme TENNIS indique qu'à l'issue de sa formation, l'étudiant doit posséder un niveau de jeu équivalent à un certain niveau de classement FFT et doit présenter un certain volume horaire de stage dans le milieu professionnel (club de tennis par exemple). En outre, sa formation en tennis (aspects pratiques et connaissances théoriques) devra présenter un volume horaire minimum à répartir sur les trois années de formation.

Eric LEVET-LABRY précise qu'il est possible d'aller encore plus loin avec l'intention de faire intervenir des personnes liées au milieu pongiste dans les contenus de formation.

Dans un premier temps, il convient de faire absolument une carte de France des formations avec l'option tennis de table. Gilles CORBION précise qu'il est nécessaire que la formation "en quantité et en qualité" corresponde aux réalités de l'emploi pongiste.

Nicolas BARBEAU pense qu'il est nécessaire de faire des suppléments au diplôme différents selon le type de licence (Education et Motricité, Entraînement Sportif ou Management) car les besoins ne sont pas les mêmes et les emplois visés demandent des compétences spécifiques.

Plans d'actions mis en œuvre :

Eric LEVET-LABRY pense qu'il est nécessaire d'organiser une réunion avec tous les collègues des UFR STAPS afin d'établir une pré-fiche Supplément au diplôme tennis de table. Cette réunion devra permettre à l'ensemble des personnes de s'exprimer, de discuter, ... Il conviendra à la commission mixte C3D STAPS / FFTT de définir un cadre à cette fiche mais de laisser ensuite les collègues des UFR débattre sur le contenu de la fiche.

Le cadre de la fiche pourrait être le suivant :

- . Quels métiers, emplois ciblés ?
- . Quelles conditions d'accès ?
- . Quel programme d'étude (contenu et volume horaire par année) ?
- . Stage pratique (durée et contenu)
- . Le responsable pédagogique et administratif du supplément (une personne de STAPS + une personne de la fédération)
- . Le tuteur du stage pédagogique (qualification et rôle)

Dernières remarques, le supplément au diplôme peut être différent entre la licence éducation et motricité et entraînement sportif. De plus, tous les UFR ne pourront faire ce supplément, il conviendra de prendre en compte le bassin d'emplois.

Il est décidé d'organiser une réunion avec l'ensemble des responsables de la spécialité "tennis de table" des UFR STAPS, fin septembre ou début octobre.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JURY D'APPEL DU 21 MARS 2008 À PARIS

OBJET : Appel du club de Thorigné-Fouillard de la décision de la commission sportive fédérale du 7 février 2008 concernant la rencontre de N2 messieurs poule D comptant pour la 13^e journée et opposant E. Montaud à Thorigné-Fouillard TT.

Présents : Jacques Hélaïne, Président du jury d'appel,
Bernard Barbier, Jean Montagut et Guy Letrot, , membres du jury d'appel,
Patrick Lustremant Président de la commission sportive fédérale qui n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Absents excusés : Joël Chaillou, Bernard Tresallet, membres du jury d'appel,
Michel Kerisit Vice-président de Thorigné-Fouillard TT.

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 28.5 titre II du règlement intérieur.

Après avoir entendu Patrick Lustremant,

Considérant que :

- Une rencontre est dite commencée lorsque les feuilles de composition d'équipes ont été remises au juge arbitre,
- La rencontre doit être considérée comme interrompue au vu du rapport du juge arbitre,
- Les causes de l'interruption ne peuvent pas être imputées à l'une ou l'autre des associations ;
- L'article 18 paragraphe b chapitre 2 des règlements sportifs indique que dans ce cas la rencontre doit être rejouée,
- Le club Montaud Etoile Saint Etienne a proposé que la rencontre se joue à Thorigné Fouillard,

Par ces motifs, le jury d'appel décide à l'unanimité de confirmer la décision de la commission sportive fédérale :

Rencontre à rejouer le lundi 24 mars 2008 dans la salle du TT Thorigné Fouillard à 14 heures.

Guy Letrot
Membre du jury d'appel

Jacques Hélaïne
Président du jury d'appel

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'INSTANCE NATIONALE DE DISCIPLINE DU 1^{ER} AVRIL 2008 À NANTES

OBJET : Recours de la Commission sportive fédérale à l'encontre de Philippe Gozard, licencié au CJM Bourges

Présents : Jacques Barraud, Président par intérim de l'Instance Nationale de Discipline
Jean Blanchard, membre de l'Instance Nationale de Discipline
Maurice Bégeault, membre de l'Instance Nationale de Discipline
Philippe Gozard, joueur incriminé

Absents excusés : Patrick Nugger, membre de l'Instance Nationale de discipline
Nicole Coury, personne incriminée
Louis Jean Longépé, JA incriminé

Assiste : Pierre Coury, secrétaire de séance

Rappel des faits :

Lors du 3^e tour de N1 Dames à Bourges, Louis Jean Longépé, JA adjoint de la compétition demande à un arbitre de mettre un carton jaune à une joueuse. C'est alors que M. Gozard, présent pour le démontage des tables a insulté le JA dans des termes injurieux. De ce fait, Nicole Coury, déléguée fédérale, demande à M. Gozard de quitter la salle. Celui ci refuse. Il se répend en insultes, il pose sa veste par terre et montre les poings. Trois personnes de l'organisation présentes lors de l'altercation arrivent à le calmer et à le faire sortir.

Déroulement de la séance :

- 1) Vu le courrier de Louis Jean Longépé ;
- 2) Vu le courrier de Nicole Coury ;
- 3) Vu le courrier de Philippe Gozard ;
- 4) Entendu Philippe Gozard

Décisions :

Après délibéré, et en toute indépendance, l'Instance Nationale de Discipline considérant que :

- a) Vu la gravité des faits;
- b) Compte tenu que M. Gozard est coutumier de ce genre de faits ;
- c) Vu que M. Gozard ne propose pas de solution pour s'amender.

par ces motifs, décide :

Article 1 : M. Gozard est suspendu pendant 5 ans dont 3 fermes de toutes compétitions avec obligation de passer dans les 3 ans le grade d'Arbitre régional et de Juge Arbitre 1^{er} degré;

Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2 des organes disciplinaires, cette décision sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.

Pierre Coury
Secrétaire de séance

Jacques Barraud
Président par intérim de
l'Instance nationale de discipline

La présente décision est susceptible d'appel devant l'Instance supérieure de discipline dans un délai de quinze jours à compter de la présente conformément aux dispositions de l'article 14 des Règlements disciplinaires.

COMPTE RENDU DU COLLOQUE FÉMININ DU 17 NOVEMBRE 2007 AU SIÈGE FÉDÉRAL

Annie LE ROY, Présidente du Groupe "Développement du Sport Féminin" souhaite la bienvenue aux 13 personnes "Relais" de Ligues et Départements qui ont pu effectuer le déplacement à PARIS malgré les grèves, mais regrette la faible participation.

Le Groupe a constaté que le Développement du Sport Féminin est sur la bonne voie, compte tenu du nombre de personnes motivées qui s'impliquent dans les commissions, et le travail effectué.

Le catalogue d'actions réalisé par le Groupe reflète bien ce que font les départements et les ligues pour les féminines.

Annie LE ROY communique quelques chiffres : 823 clubs sur 3928 n'ont pas de féminines (20,95%).

Il faut donc continuer à travailler pour ce développement de nos féminines.

Annie LE ROY présente le déroulement de la journée :

- Ouverture du colloque par le président Gérard VELTEN.
- Présentation des participants et responsabilités aux niveaux des Ligues, Départements ou Clubs
- Michel DENIAUD, vice-président, chargé du Développement de l'Activité, communiquera les statistiques, essentiellement aux niveaux du développement et des actions effectués par le Groupe
- Aurélie TAMBORINI parlera de la Convention d'Objectif au niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Point sur les conventions d'objectifs. Opération 2005/2008 menée par le Groupe "Développement du Sport Féminin" pour inciter les clubs à développer le nombre de féminines
- Fonctionnement de la commission féminine dans le département de Haute-Garonne (31) par la Présidente Mme Chantal CRON qui présentera un document très intéressant qui peut donner des idées à d'autres départements.
- Point sur le nombre de féminines qui évoluent en Championnat Régional (Un nombre élevé de filles jouent en Championnat Messieurs, et les règlements sont complètement différents d'une Ligue à l'autre).
- REPAS
- Réunion en ateliers afin d'étudier comment améliorer le développement au niveau de la pratique féminine et de l'encadrement.
- Séance plénière pour restituer les idées qui auront été développées dans les ateliers.
- Présentation, au niveau de l'ITTF, des tenues sportives. L'ITTF essaie de féminiser les tenues des filles ; défilé avec jury et vote. Claude BERGERET était présente à ce défilé et faisait partie du jury.

Gérard VELTEN souhaite la bienvenue à tous et remercie les participants d'avoir pu se déplacer pendant cette période de grèves.

Le développement du sport féminin est un des objectifs du mandat. La Commission Féminine n'existait plus et en 2000 il a été décidé de la remettre en place. Celle-ci est dirigée par Mme Annie LE ROY.

Il a constaté, 4 ans après, une légère baisse, puis ensuite une progression surtout en qualité. De plus en plus, les Ligues et les Départements travaillent sur ce dossier. On prend enfin compte la spécificité du Tennis de Table Féminin.

Au niveau national, des efforts de promotion, des actions seront développés car il faut que cela se sache à l'extérieur, au niveau des Municipalités, collectivités locales, que des efforts sont faits.

PRESENTATIONS :

- M. Gérard VELTEN, Président Fédéral
- Mme Annie LE ROY, Présidente du Groupe "Développement du Sport Féminin"
- M. Michel DENIAUD, Vice-Président chargé du Développement de l'Activité
- Melle Aurélie TAMBORINI, en contrat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, pendant 2 ans. Fin du contrat en 2008.
- Mme Béatrice PALIERNE, Entraîneur Fédéral, membre du Groupe "Développement du Sport Féminin"
- M. Rémi MONNERET, Président du Comité du Jura et Responsable du Championnat de la zone 5
- Mme Christine LOYRION, Entraîneur à l'ASPTT Romans et représentante du Comité Drôme/Ardèche
- Mme Isabelle LACHOQUE, Présidente par intérim de la Commission Régionale Midi/Pyrénées
- Mme Chantal CRON, Présidente du Comité de Haute-Garonne
- Mme Martine WAIN, membre du Comité des Hauts de Seine
- M. Daniel WAIN, Président du Comité des Hauts de Seine
- Mme Virginie POUPIN, membre du Comité des Hauts de Seine
- Mme Sylvie THIVET, responsable de la Commission Féminine du Comité des Hauts de Seine
- M. Christian DELARUELLE, Président du Comité de l'Oise
- Mme Martine DRAY, Trésorière et responsable de la Commission féminine du Comité de l'Oise
- Mme Catherine MASSELOT, Présidente et responsable de la Commission féminine de Seine Saint Denis
- Melle Candice LIODENOT, Déléguée Ligue Rhône-Alpes
- Melle Marlène GUICHARD, Déléguée du Comité de l'Ain
- Mme Caroline CONSTANT-MORAND, membre du Comité de Seine-et-Marne, Présidente de la Commission Féminine d'Ile-de-France, et membre du Groupe Développement du Sport Féminin
- M. Dominique BILBAO, membre du Groupe Développement du Sport Féminin et membre de la Commission Sportive Fédérale

Assiste : Mme Evelyne LEPRIEUR (Secrétaire du Groupe "Développement du Sport Féminin")

INTERVENTION DE MICHEL DENIAUD qui rappelle que l'invitation à ce colloque a été adressée à toutes les Ligues (22) et tous les Comités Départementaux (95) et aujourd'hui seulement 3 Ligues et 12 départements sont représentés.

Il est regrettable que toutes les personnes "Relais" qui ont répondu favorablement pour être le lien entre les féminines et la Fédération ne soient pas présentes à ce colloque.

Lorsque des actions sont mises en places, il faut que celles-ci aillent jusqu'à la base ; ce qui n'est pas le cas.

Aujourd'hui, il y a encore 2 ligues qui n'ont pas de Commission Féminine.

Les Commission Féminines doivent avoir un budget : un budget de fonctionnement leur permettant de se réunir et un budget d'actions.

Michel DENIAUD rappelle qu'une Fédération, le Badminton, progresse beaucoup, avec un pourcentage de 40% de féminines. Par contre, sur la compétition, le Tennis de Table est à 12% alors que le Badminton est à 5%. Le Badminton est surtout un sport de loisir.

PRESENTATION DES CHIFFRES

- 2001/2002 : saison où il y a eu le plus de licenciés Messieurs et Dames (près de 200 000 licenciés)
- Baisse en 2002/2003, 2003/2004, 2004/2005
- Licences traditionnelles : baisse permanente sauf en 2005/2006

Des questions sont posées concernant le changement de licences traditionnelles en promotionnelles, peut-être par rapport à l'assurance ?

Tous les adhérents doivent être licenciés, en traditionnelles ou en promotionnelles.

Daniel WAIN fait part des problèmes rencontrés avec la Municipalité pour faire licencier les jeunes des écoles.

Gérard VELTEN précise que pendant le temps scolaire on ne peut pas prétendre que des enfants soient sous le contrôle d'un club. Hors temps scolaire, cela peut se faire.

La circulaire DARCOS traite de l'accompagnement hors temps scolaire sur 3 volets : culturel / sportif / soutien scolaire.

Michel DENIAUD pense que pour l'année 2008 les clubs vont pouvoir aller vers les écoles pour recevoir dans leurs salles des scolaires puisque dans le cadre du CNDS des versements seront effectués aux clubs pour pouvoir présenter le Tennis de Table aux scolaires.

Question posée concernant la relance du Premier Pas Pongiste.

La Commission des Jeunes sera questionnée à ce sujet.

EVOLUTION DES LICENCES SUR TOUTES LES CATEGORIES

Poussines : toujours en hausse, sauf pour la saison 2002/2003 (+ 1 535)

Benjamines : Baisse en 2002/2003 et 2003/2004 et ensuite hausse constante (à fin juin 2007 : + 581 benjamines)

Minimes : En baisse, sauf pour la saison 2004/2005 (à fin juin 2007 - 525)

Cadettes : Toujours en baisse, sauf 1^{ère} année (- 277)

Juniors : Toujours en baisse, sauf 2006/2007 (à fin juin 2007 - 524)

Seniors : Toujours en baisse depuis le début (2000/2001) - 953 (plus forte baisse)

Vétérans : Toujours en hausse + 1 369.

Il est demandé s'il ne s'agit pas du transfert des Seniors en Vétérans ?
En partie seulement.

En conclusion : Hausse pour les poussines, benjamines et vétérans
Baisse : toutes les autres catégories.

Au total : positif sur les 7 saisons.

Michel DENIAUD pense qu'avec la création de la Commission Féminine et le travail des uns et des autres dans les Ligues et les Départements, cela démontre qu'il y a un résultat, soit + 1 206 féminines.

Questions sur les pourcentages

Le plus fort pourcentage se situe chez les Poussines.

Hausse des féminines de + 740 (au 30 juin 2007).

Pourcentage + 1% par rapport à la saison dernière.

La seule catégorie qui progresse régulièrement, ce sont les Vétérans.

Question concernant la montée en Benjamines et la chute en Minimes est-elle due au changement de catégorie (- 11 ans - 13 ans ?)

La baisse des minimes l'est depuis le début alors que les catégories sont récentes.

DEBAT SUR LES EQUIPEMENTS ET L'ACCUEIL DES FEMININES

Intervention de Caroline CONSTANT-MORAND affirmant qu'un accueil particulier est réservé aux jeunes filles qui arrivent dans son club.

Dans l'ensemble, les dirigeants sont souvent accaparés par la gestion du club et ne peuvent s'occuper de l'accueil des féminines. Cela

ne pourra s'améliorer que lorsqu'il y aura un peu plus de dirigeantes.

Les attentions ne sont pas les mêmes pour les filles que pour les garçons.

PRESENTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS FFTT/MJS (Aurélié TAMBORINI)

Aurélié TAMBORINI commente aux participants le diaporama concernant les relations entre la F.F.T.T et le M.J.S

INTERVENTION DE GERARD VELTEN concernant les postes à responsabilité et les difficultés à obtenir des candidatures féminines pour le Comité Directeur (places obligatoires réservées aux féminines), ainsi qu'à d'autres niveaux (ex. CNOSF).

INTERVENTIONS DIVERSES : les féminines préfèrent rester près de la base. Elles s'y sentent plus utiles et les différentes tâches de la vie quotidienne les y obligent.
Les féminines ont un peu peur de l'inconnu et l'ampleur de la tâche à des niveaux supérieurs : régional - fédéral.

Il est souhaité que les coordonnées des personnes "relais" soient sur le site fédéral afin d'avoir la possibilité d'échanger des idées.

AURELIE TAMBORINI signale la mise en place d'un forum sur cette thématique où il pourrait être échangé des idées, les difficultés rencontrées et ce qui fonctionne bien.

Caroline CONSTANT-MORAND rappelle que la Ligue de l'Ile-de-France dispose d'une rubrique où l'on trouve la liste de tous les membres actifs de la Ligue avec adresses courriels et adresse des personnes "relais".

Un réseau de personnes "relais" est mis en place au niveau du Ministère et il peut être pris appui auprès de ces personnes, faire des demandes de subventions pour les actions entreprises.

La thématique féminine est très importante au niveau du Ministère. C'est un enjeu fort pour le Ministère et il y a des subventions et aides qui peuvent être données.

Il suffit de faire des demandes et remplir des dossiers.

ACTIONS DU M.J.S

Aides attribuées à la F.F.T.T pour la pratique féminine en 2006 :

- Structures Régionales : 23 112 €
- Structures Départementales : 36 306 €
- Clubs : 124 072 €

Ce qui place la F.F.T.T à la 8^e place des Fédérations les mieux subventionnées sur cette thématique.

ATTENTES DU M.J.S :

Un plan de féminisation dans chaque Fédération.

La Fédération n'est pas libre de prendre ou non en compte cette thématique. C'est une attente forte du Ministère. C'est un enjeu pour nous puisque nous récupérons des recettes avec les licences et c'est un enjeu de satisfaire le Ministère pour récupérer un maximum de subventions.

AURELIE TAMBORINI signale que depuis cette année un module de formation est proposé sur le Tennis de Table Féminin et ses spécificités.

Aurélié TAMBORINI propose aux participants présents, si cela les intéresse, de se déplacer dans les ligues pour aborder les sujets suivants :

- le côté culturel et social
- les statistiques
- le catalogue d'action, etc.

Cela peut être intéressant pour les Ligues, les Comités et les Commissions Féminines.

Concernant le catalogue d'actions, celui-ci va être distribué dans les clubs (2 par clubs), les Comités et les Ligues.

Aurélié TAMBORINI propose aux participants, pour réduire les coûts d'envoi, d'amener des cartons de catalogues pour leur comité ou ligue.

Des statistiques seront également jointes.

GERARD VELTEN rappelle que par notre Ministère de tutelle nous recevons des subventions.

Tous les ans, il est présenté un bilan des actions de l'année écoulée et les justificatifs financiers de l'utilisation des fonds d'état et des fonds mis sur les actions (exemple : catalogue d'actions - calendriers - colloque).

Gérard VELTEN pense qu'il serait bon pour l'année prochaine de faire état de l'augmentation du nombre de licenciées féminines.

La Directrice des Sports, dans une lettre au sujet de la négociation de la convention d'objectifs, a précisé qu'elle était très attentive à l'augmentation du nombre de licenciés et notamment de la part de féminines dans ce nombre de licenciés.

Gérard VELTEN précise que si les résultats ne sont pas satisfaisants les subventions peuvent être revues à la baisse.

Aurélié TAMBORINI précise également qu'il y a un enjeu fort d'augmenter le nombre de licenciés et de le faire comprendre aux clubs.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Annie LE ROY fait un historique des conventions que la Fédération a passées avec certains clubs.

En février 2005, un courrier a été adressé aux clubs de Pro A, Pro B et Nationaux, aux Comités Départementaux et aux Ligues une proposition de partenariat avec la F.F.T.T pour augmenter le nombre de féminines et il leur a été demandé de proposer des actions.

Il a été enregistré une cinquantaine de réponses la 1ère année.

Aujourd'hui, une quinzaine de clubs font vraiment des actions et ont augmenté de façon très significative le nombre de licenciées féminines ; à savoir qu'en deux ans nous sommes à + 239 féminines sur 14 clubs et un comité (Isère).

Chaque année, une vérification des chiffres est effectuée et ces clubs sont encouragés pour augmenter leur nombre de féminines.

Ces clubs sont aidés suivant les actions proposées.

D'autres clubs ont fait des demandes pour participer à la dernière saison (2007/2008).

PRESENTATION PAR CHANTAL CRON DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FEMININE DE LA LIGUE MIDI-PYRENEES

- 3 800 licenciés dont 470 féminines (12%)

Commission créée en 1985.

Le 1^{er} tournoi féminin a regroupé 98 féminines (toutes catégories) dont 5 parmi les meilleures françaises.

En 1998 : organisation d'un tour de championnat de Ligue Européenne France - Yougoslavie

La Commission Féminine a plusieurs actions :

- le triptyque annuel
- les promotions féminines
- le championnat par équipes
- le stage féminin
- le concours "Femmes et Sport" en 2004

La présentation du triptyque :

- les Féminines (compétitions)
- Points de règlement
- Coordonnées de la Commission - de la ligue

Question de Dominique BILBAO concernant la diffusion de ce document : licenciées, écoles ?

Ce triptyque concernant pour le moment seulement les licenciées (document joint à la licence). Plus compliqué pour une diffusion dans les écoles.

Les promotions féminines :

Organisation sur 4 journées réservées aux féminines. Calquée sur le Critérium Fédéral (sans les rigueurs du Critérium Fédéral - exemple : absentéisme - tenue).

A ce jour, les promotions féminines n'existent plus.

La Commission Féminine Régionale a réfléchi sur une autre manière de faire venir les licences promotionnelles. Réaction au niveau des Vétérans Dames.

Championnat par Equipes Féminin :

- 3 équipes féminines (fin 2002)
 - o 1 en National
 - o 2 en Régional

Fin 2003, une étude a été effectuée et le nouveau Championnat par Equipes Féminin est né.

- 2 journées : 1 journée par phase

Toutes les équipes dans la même salle. Pas de brûlage pour les féminines désirant jouer entre le championnat masculin et le championnat féminin.

- Baisse du coût d'engagement (30)
- Licences à modules
- Création de 2 niveaux :
 - o R.1 : 4 joueuses
 - o R.2 : 3 joueuses

Pour 2007, le championnat se déroulera en 2 journées par phase.

Difficulté d'augmenter le nombre de journées à l'avenir par rapport au Championnat Masculin.

1^{er} stage féminin :

Organisé le 27 mars 2004. 12 féminines encadrées par 3 entraîneurs dont la CTR Isabelle THIBAUT ;

2^e stage, le 28 janvier 2008, toute la journée :

- Fitness
- Séance TT

Ce stage a été organisé sur une idée du responsable d'OBERNAL, M. CHARRIER (présentée lors du colloque à TOURS) d'une organisation en deux parties : une séance de fitness et une séance de Tennis de Table.

Bon fonctionnement, mais action déficitaire.

"Femmes et Sport"

2 dossiers déposés en 2004 :

- Communication (récompense : 4 000 €)
- Actions

BILAN

La Commission fonctionne avec 6 membres (5 féminines et 1 homme).

La Commission a un budget géré par elle-même.

BUDGET PREVISIONNEL

- 2006 : 2007 : 2 290 €

Chantal CRON fait part des difficultés d'organisation du fait de l'éloignement des départements.

Question sur la création d'équipes Ligues, les féminines restant licenciées dans leur club.

Gérard VELTEN précise que le Comité Directeur, pour diverses raisons, n'y est pas favorable, y compris pour des équipes départementales (le comité des Landes en avait fait la demande).

PARTICIPATION DES FEMININES AU CHAMPIONNAT MASCULIN (Dominique BILBAO)

Le Groupe Développement du Sport Féminin a souhaité savoir ce qui se passait dans les Ligues au niveau du Championnat Féminin.

En avril dernier, les différentes ligues régionales ont été interrogées. Les questions suivantes leur ont été posées :

- Combien avez-vous de divisions dans votre Championnat Régional Féminin ?
- Les équipes sont composées de combien de joueuses à chaque échelon ?
- La participation des Féminines est-elle acceptée dans le championnat masculin, si oui dans quelles divisions ?
- Si le nombre de féminines est accepté et limité, à combien de joueuses est-il limité ?
- Si non, pour quelles raisons ?

18 ligues, sur 22 ont répondu au questionnaire.

NOMBRE DE DIVISIONS :

les chiffres sont variables. 2 Ligues, l'Alsace et le Nord/Pas-de-Calais ont 4 divisions féminines.

Record : le Nord/Pas-de-Calais, avec 84 équipes féminines, ce qui représente 308 joueuses, sans compter les équipes qui jouent aux niveaux pré-national et national.

Gérard VELTEN précise que l'année dernière le Nord/Pas-de-Calais a fait 2,6% de progression de licenciés.

Dominique BILBAO pense qu'il serait intéressant que notre propre commission féminine se penche sur le travail effectué par cette commission pour savoir comment elle fonctionne.

- En pré-national : 1 poule de 8 équipes
- R.1 : 2 poules de 8 équipes
- R.2 : 4 poules de 8 équipes
- R.3 : 4 Poules de 8 équipes

Par contre, d'autres ligues n'ont pas de championnat féminin :

- la Côte d'Azur
- la Franche-Comté

En ce qui concerne le nombre de joueuses à chaque échelon, globalement ce sont des équipes de 4 joueuses - Remarque : 2 ligues ont répondu, notamment l'Ile-de-France, qui précise qu'en 2005 il y avait un championnat féminin de R.1 à 4 joueuses, ramené à 3 joueuses et la formule a été mal vécue.

Confirmation des représentants de la Ligue.

1 seule ligue, la Bourgogne, qui met un veto absolu. Dans toutes les autres ligues, la participation est largement acceptée.

Pour le Languedoc-Roussillon, en R.1 et R.2 masculines, les compétitions par équipes sont juge-arbitrées et en R.1 féminines il n'y a pas de J.A ; ce qui montre bien tout le travail à faire pour revaloriser le Tennis de Table Féminin.

RAPPORTS DES ATELIERS

- Développement des nouvelles pratiques (Aurélien TAMBORINI)

Faire découvrir l'activité
Proposer une pratique libre sans contrainte - Proposer aux personnes de payer le temps de pratique
Proposer une échelle de savoir-faire, identifié au travers de couleurs (comme au judo)
Défi par rapport à soi-même.

- Les compétitions (Rémi MONNERET / Dominique BILBAO / Candice LIEUDENOT / Marlène GUICHARD)

Comment jugez-vous les compétitions actuelles ?

Il ressort que les féminines arrêtent parce qu'elles ne jouent pas avec les garçons. Cela dépend de l'âge et du niveau où elles évoluent.

Les filles abordent différemment les compétitions que les garçons. Elles jouent pour gagner et pour la convivialité en dehors du Tennis de Table. Les garçons sont plus individuels.

Dans les catégories jeunes, on pense que ce sont les parents qui décident que les jeunes feront du Tennis de Table alors que dans les catégories supérieures les joueurs choisissent leur activité.

Les filles sont souvent mises à l'écart dans les salles.

Les compétitions qui semblent plaire : les Interligues et le Challenge Bernard Jeu.

Le Critérium Fédéral désole un peu. On pense qu'il est réservé pour l'élite....

Le Championnat par Equipes : du positif pour 2008/2009. En Nationale 2, 3 joueuses doivent avoir 950 points, la 4^e pourra avoir un classement inférieur.

Pas de locomotive, presque tous les clubs de Pro A et Pro B sont composés d'étrangères.

Idem pour le Critérium Fédéral.

Les filles préfèrent-elles jouer en championnat féminin ou masculin ?

Pas de solution, mais on pense que les filles qui jouent ensemble c'est pour former une équipe ; elles veulent monter au niveau supérieur.

Quand il y a un enjeu, elles apprécient de jouer ensemble.

Dès l'instant où elles redescendent, elles repartent avec les garçons. Difficile de maîtriser le sujet.

Quand on alterne un tour de garçons et un tour de filles, quand les garçons jouent tout le monde regarde, quand ce sont les filles, tout le monde va à la buvette ou fumer une cigarette. Ce n'est pas très respectueux.

Ententes de clubs : cela existe dans les départements pour les féminines, dans certaines ligues, en pré-national.

En Nationale 2, pas d'autorisation.

Reposer la question.

Constatation que la tenue vestimentaire des filles a évolué et est appréciée, notamment concernant la jupette et le maillot spécifiquement féminin.

Mixité : les filles insistent sur la mixité des stages, des compétitions et au sein du club. Elles ne veulent pas d'un ghetto féminin.

Etudier la création d'une compétition mixte réservée à la masse (Individuels).

- ENCADREMENT (Annie LE ROY)

Développer l'encadrement

Echanges sur la communication. Comment faire venir des personnes dans les formations pour essayer d'augmenter le nombre de féminines dans les instances dirigeantes.

On s'aperçoit qu'il y a maintenant plus de présidentes de clubs et de secrétaires.

L'idée est donc de faire venir des féminines dans les formations (exemple : Universités d'été et d'hiver) et d'essayer de leur montrer qu'elles peuvent s'impliquer en définissant mieux les tâches (présidente, secrétaire, etc.) et en ouvrant les possibilités de s'intégrer.

Le temps : peut-être un faux problème
Qu'on leur demande des tâches de 8/10 heures par semaine ou moins, elles ne le font pas.

En conclusion : il faudrait que chaque féminine prenne en tutorat une autre féminine et qu'elle l'intéresse à ce qu'elle fait dans les réunions.

Au niveau des arbitres : formation avec des contraintes d'examen et là il faut que les féminines aient envie d'arbitrer .

Au niveau des entraîneurs relations plus ou moins bonnes avec les parents des joueurs.

Salaires : grâce à la convention collective, il y a un certain équilibre.

Inciter la formation.

Pour clôturer le colloque : un diaporama concernant un défilé sur la féminisation des tenues est présenté aux participants.

PARIS, le 14 février 2008